



Attention! la formulation du vœu sur Parcoursup doit obligatoirement être accompagnée d'une inscription aux épreuves de sélection du CREPS
Pensez à retourner ou déposer le dossier d'inscription du CREPS complété, au département formation

Avant de vous inscrire

Vérifiez si vous détenez **les prérequis** : diplômes du PSE1 et du BNSSA, ainsi que le certificat médical spécifique à la natation (voir dossier d'inscription).

Évaluez bien la difficulté des épreuves physiques : 800m nage libre en moins de 16 minutes, cette épreuve nécessite de l'entraînement.

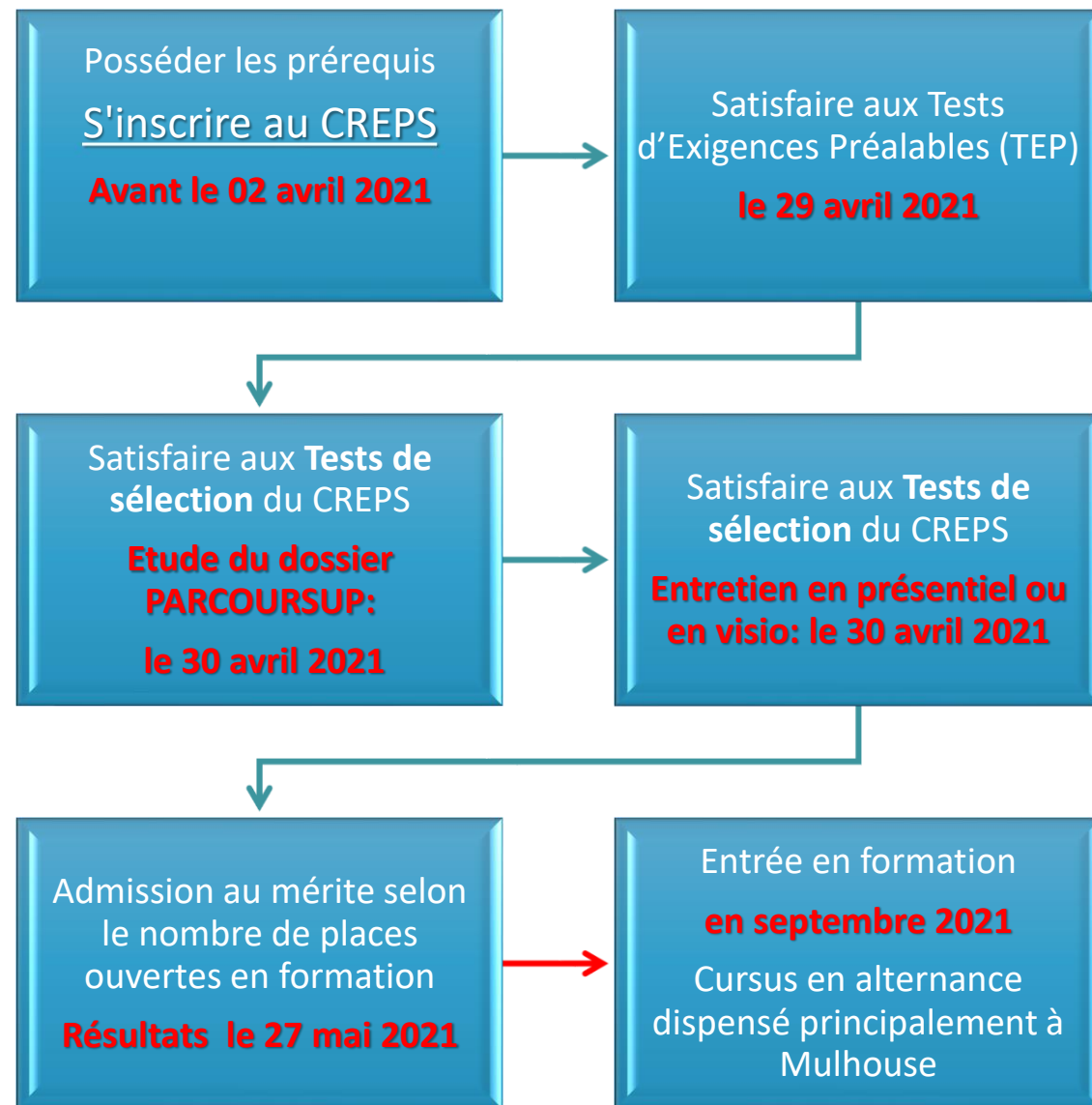
Attention : ces épreuves physiques sont des épreuves éliminatoires.

Les candidats inscrits possédant les prérequis sont convoqués pour le passage des épreuves physiques, le 29 avril 2021.

Les candidats ayant validé les épreuves techniques se présentent le 30 avril 2021 à l'entretien de sélection avec un document personnel de présentation. Le dossier PARCOURSUP est également pris en compte dans l'évaluation.

Préalablement à l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP), les candidats en situation de handicap peuvent faire une demande d'aménagements auprès de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) de leur lieu de domicile. Les personnes n'ayant pas effectué cette démarche ne pourront pas bénéficier d'aménagement.

LE BPJEPS AAN est répertorié sur PARCOURSUP
Ces informations sont destinées exclusivement aux lycéens, apprentis, étudiants en réorientation inscrits sur la plateforme « Parcoursup ».



BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION

LE BPJEPS AAN EN RESUME

